

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 19 août 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

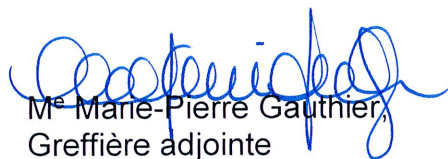
315, chemin du Nordet

Demande déposée le 15 juillet 2019 par Mme Sylvie-Anne Barbeau concernant le lot 4 226 054, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 315, chemin du Nordet.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour une future résidence unifamiliale isolée dans un paysage naturel d'intérêt supérieur :

- a) un empiètement de 2,05 mètres dans la bande de 5 mètres ajoutée à la rive, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 ne le permet pas;
- b) une marge de 17,95 mètres par rapport à la ligne des hautes eaux, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 20 mètres.

Donné à Magog, le 31 juillet 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe